

# Historique des indicatifs radioamateurs en Suisse

Julien Sansonnens HB9HRD ([julien@sansonnens.ch](mailto:julien@sansonnens.ch))

L'histoire du radioamateurisme débute en Suisse aux environs de 1911 et les premiers essais d'émission ont alors lieu sans base légale ni contrôle des autorités. Les indicatifs, non officiels, apparaissent sur les ondes et sont choisis par les OM eux-mêmes.

L'histoire du radioamateurisme débute en Suisse aux environs de 1911 et les premiers essais d'émission ont alors lieu sans base légale ni contrôle des autorités. Les indicatifs, non officiels, apparaissent sur les ondes et sont choisis par les OM eux-mêmes.

Une première loi sur la télégraphie et la téléphonie entre en vigueur le 1er janvier 1924 et introduit une autorisation d'émission. La première concession officiellement attribuée en Suisse date du 30 avril 1926: sous l'indicatif H9XA (plus tard HB9A), Heinrich Degler, qui fondera plus tard l'USKA, devient le premier radioamateur licencié du pays. La Lausannoise Madeline Moret, par ailleurs personnalité de la lutte féministe en Suisse, obtient la huitième concession de radioamateur, le 1 mai 1927 (H9XF, plus tard HB9F).

En 1929, la Suisse compte 10 radioamateurs licenciés officiellement et bien plus d'écouteurs. Le passage des indicatifs de H9Xx à HB9x (radioamateurs) et de H9Rn à HBRn (radioécouteurs, le «n» étant un numéro à 1, 2 ou 3 chiffres) a lieu cette année, en même temps que les plages de fréquences disponibles sont fortement réduites au niveau mondial (*Convention radiotélégraphique internationale* de Washington de 1927, qui attribue les bandes de 160 m, 80 m, 42 m, 20 m, 10 m et 5 m aux amateurs).

A cette époque, l'activité radioamateur se développe principalement en Suisse romande et en particulier à Lausanne: on peut lire dans le numéro du mois d'août 1929 du *T. & R. Bulletin* de la *Radio society of Great Britain* cette notice envoyée par XHB9MQ: « Les conditions pour le trafic radioamateur dans notre pays sont très difficiles, très peu de stations étant en possession d'une licence officielle. Parmi les licenciés, HB9D (Zurich) opère en téléphonie sur 41.5 mètres, HB9F (Lausanne), qui est d'ailleurs une femme, HB9Y et 9G (aussi de Lausanne) sont les plus actifs. » Des tensions existent à cette époque entre opérateurs détenteurs d'une licence officielle et stations «pirates», possédant un indicatif en HB9 mais n'ayant pas de licence, ces dernières étant parfois dénoncées aux P.T.T. Une forme de cohabitation existe toutefois entre licenciés et non licenciés, ces derniers s'attribuant un indicatif en HB9xx tandis que les indicatifs HB9x sont réservés aux amateurs officiellement reconnus par l'administration.

En 1932, une liste d'une vingtaine d'indicatifs HB9x est

publiée. En 1934, les indicatifs en HBRn (radioécouteurs) sont remplacés par des indicatifs en HB9Rx: à cette époque, il était nécessaire d'obtenir une licence pour écouter les bandes amateur. Les conditions d'attribution étaient les suivantes: posséder un récepteur à ondes courtes pour 80 et 40, tenir un journal de log, participer à un exercice d'écoute de trafic de l'USKA et envoyer un rapport.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des indicatifs en HB7 sont brièvement utilisés à des fins d'essais: une trentaine de stations participent à ces tests qui permettent la reprise du service. Le préfixe HB7 sera à nouveau utilisé à l'occasion du cinquantenaire de l'USKA, en 1979: les amateurs peuvent alors remplacer le «0» ou le «9» de leur indicatif par un «7».

Vers 1947, de soi-disant *Fabriklizenzen* sont attribuées, avec un préfixe HB8. Il semble que ces licences aient été attribuées à des constructeurs d'équipements radio: on ne trouve que très peu d'informations à ce propos.

Entre 1937 et 1962, à la suite d'une demande de l'USKA, la direction des P.T.T. attribue le préfixe HB1 aux stations suisses portables, l'opérateur remplaçant le «9» de son indicatif par un «1». Avant cette date, les stations portables étaient identifiées par le préfixe «X-», par exemple: X-HB9A.

A partir de 1967 environ, deux types de concessions de radio-émetteurs existent en Suisse: la concession «complète» permettant l'utilisation des ondes courtes, attribuée à l'issue d'un examen de radiotélégraphiste (avec morse), donne droit à l'attribution d'un indicatif HB9Axx. La concession dite «technicien», après un examen de radiotéléphoniste qui ne comporte pas le morse, permet d'émettre uniquement sur 144 MHz et 430 MHz, l'indicatif correspondant étant attribué dans la plage HB9Mxx, puis HB9Pxx. Durant cette période, les indicatifs sont distribués dans l'ordre alphabétique, ce qui permettait de situer leur date de mise en service (par exemple la série HB9Dxx, dans les années 1980).

A la suite d'une réorganisation ayant lieu en 1987 (nouvelles prescriptions d'exploitation et de concession des P.T.T.), les indicatifs sont distribués par l'une des 17 (+1) *Directions d'Arrondissement des Téléphones* (DAT) régionales. Chaque DAT attribue alors les indicatifs selon la logique suivante: les lettres de la première moitié de

DAT	Concessions classe 1 - 2	Concessions classe 3 - 4
Basel	HB9EAA - HB9EZZ	HB9NAA - HB9NZZ
Bellinzona	HB9FAA - HB9FLZ	HB9OAA - HB9OLZ
Bern	HB9GAA - HB9GZZ	HB9TAA - HB9TZZ
Biel	HB9FMA - HB9FZZ	HB9OMA - HB9OZZ
Chur	HB9HAA - HB9HEZ	HB9UAA - HB9UEZ
Fribourg	HB9HFA - HB9HKZ	HB9UFA - HB9UKZ
Genève	HB9IAA - HB9IHZ	HB9VAA - HB9VHZ
Lausanne	HB9IIA - HB9IPZ	HB9VIA - HB9VPZ
Luzern	HB9JAA - HB9JMZ	HB9WAA - HB9WMZ
Neuchâtel	HB9HLA - HB9HPZ	HB9ULA - HB9UPZ
Olten	HB9KAA - HB9KMZ	HB9XAA - HB9XMZ
Rapperswil	HB9IIQA - HB9IZZ	HB9VQA - HB9VZZ
St. Gallen	HB9KNA - HB9KZZ	HB9XNA - HB9XZZ
Sion	HB9HQA - HB9HSZ	HB9UQA - HB9USZ
Thun	HB9HVA - HB9HZZ	HB9UVA - HB9UZZ
Winterthur	HB9JNA - HB9JZZ	HB9WNA - HB9WZZ
Zürich	HB9LAA - HB9LZZ	HB9ZAA - HB9ZZZ
Vaduz	HBØHTA - HBØHUZ	HBØUTA - HBØUUZ

Tableau 1: Attribution des indicatifs 1987 - 1995 par les DAT [OLD MAN, février 1988]

l'alphabet sont réservées pour les licences 1 et 2 (complètes) et les lettres de la seconde moitié pour les licences 3 et 4. **Le tableau 1** précise les blocs alloués.

Pour fêter le 700e anniversaire de la Confédération suisse, le préfixe «HE7» est utilisé en 1991.

En 1995, la gestion des indicatifs est reprise par l'OFCOM, autorité de tutelle du spectre radioélectrique pour toute la Suisse.

En 2003, une décision administrative permet aux détenteurs de la licence «technicien» d'accéder à tous les privilèges de la licence complète, sans passage par l'examen de télégraphie.

### Le cas du Liechtenstein

Il faudra attendre 1949 pour que des négociations entre la Suisse et le Liechtenstein se tiennent concernant l'attribution des indicatifs radio. Entre 1951 et 1963, les indicatifs au format HE9Lxx sont attribués aux OM et YLs résidents du Liechtenstein. Entre 1957 et 1963, les licenciés suisses en visite au Liechtenstein doivent remplacer leur indicatif en HB9 par un préfixe en HB1 et ajouter un suffixe «/FL». Dès 1964, les indicatifs en HBØ sont utilisés pour les stations actives au Liechtenstein.

### Epoque contemporaine

En l'an 2000, une nouvelle licence dite «novice» est introduite, permettant d'obtenir un indicatif en HB3xxx. A l'heure actuelle, le préfixe HB4 est attribué aux stations militaires tandis que les OM et YLs ayant passé la licence «complète» peuvent demander un indicatif dans la plage HB9xxx. Les indicatifs commençant par «HE9» sont attribués par l'USKA aux radioécouteurs (SWL) et ne permettent pas d'émettre: ces indicatifs existent au moins depuis 1960. L'obligation de maîtrise du morse a été supprimée pour l'examen de radioamateur (licence complète) en 2003.

Des préfixes spéciaux sont parfois utilisés de manière temporaire, afin de célébrer des événements particuliers. Ainsi le préfixe HB2 a été utilisé pour célébrer le passage en l'an 2000. L'indicatif HE3RSI (première utilisation du préfixe HE3) a été utilisé entre le 1 novembre et le 5 décembre 2004 pour l'activation de l'antenne RSI du site de Sottens, aujourd'hui détruite. L'indicatif HB75A a été utilisé par l'USKA en 2004 pour célébrer son 75e anniversaire. L'indicatif HE5TELE a été utilisé pour le Téléthon 2005. Le préfixe HE8 a été utilisé pour célébrer les 80 ans de l'USKA: durant l'année 2009, les HB9 ont pu changer leur indicatif en HE8 et les HB3 en HB8.

Quelques très rares indicatifs en HB5 et HB6 ont existé, notamment HB5ØSH pour marquer les 50 ans de la section de Schaffhouse de l'USKA, HB5RL pour le 200e anniversaire du canton du Tessin, HB6CC pour les 60 ans de la section de Saint-Gall ou HB88YL pour une rencontre d'YLs en 2016. À noter qu'aujourd'hui, les indicatifs à une lettre (HB9x) ou deux lettres (HB9xx) ne sont remis qu'à des clubs ou associations (**Ndr:** doivent avoir des statuts selon le code civil art. 60 - 79), ceci quelques années après le décès de leur titulaire historique.

L'auteur adresse ses remerciements à Michel HB9AFO et Jean-Michel HB9DBB pour les compléments d'information.

### Sources principales:

- *Old Man*, publication officielle de l'USKA, archives 1932-2007
- *Faszination der kurzen Wellen*, R. Stuber HB9T, 1978 ■